

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 02 JUILLET 2026

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49 60 29 32

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	37
Absents représentés	7
Absents excusés	4
Absents non excusés	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DEUX JUILLET à DIX-HUIT HEURES ET CINQUANTE DEUX MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le VINGT SIX JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Les points de l'ordre du jour ont été examinés dans l'ordre suivant : secrétaire de séance, adoption du vœu en urgence, la protection fonctionnelle Injures, menaces et diffamations à l'encontre de Mesdames Estelle Boufala et Fenda Diarra et de Messieurs Sébastien Scarpinato et Philippe Bouyssou, blâme contre Kévin Nader, point 1 à 26, vœu en urgence « Pour une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes » présenté par le groupe generation S ivry, 27, 28, 29, 30, 31, « Vœu lutter contre la consommation du protoxyde d'azote » présenté par le PCF et generation S, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, vœu de solidarité avec le peuple malien présenté par Madame Fenda Diarra et Monsieur Sébastien Scarpinato au nom de la majorité municipale « Ensemble Front populaire ivryen », 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55,56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63.

PRESENTS

Philippe BOUYSSOU, Maire, Guillaume SPIRO, Méhadée BERNARD, Karim MASTOURI, Malika ZEDIRI, Jean-François CLAUDON, Kheira FREIH BENGABOU (jusqu'au vote sur la procédure d'urgence), Alexandra MORTET, Clément PECQUEUX (à partir du vote du Blâme à l'encontre de Monsieur Kévin Nader), Sébastien SCARPINATO, Bertrand QUINET, Farida HANAIZI, Ouarda KIROUANE, Fenda DIARRA (à partir du vote du Blâme à l'encontre de Monsieur Kévin Nader), Guillaume RUCHAUD, Audrey MEDEVILLE, Fabienne OUDART, adjoints au Maire.

Philippe MALHEIRO, Abdelhalim SAAD, Sahra ZIDELKHILE(à partir du vote du Blâme à l'encontre de Monsieur Kévin Nader), Célia RIFFAUD, Francine COLSON, Vincent GARREAU, Louis MAZIERE, Estelle BOUFALA, Nourdine KHALED, Jubaid AHAMED, Ayoub RAGBI, Léo JANIS-TOURNIER, Kiruththiga SANTHALINGAM, Sébastien PRALIN, Mounia CHOUAF, Thomas MIELE, Laurent MONFRET, Rebecca DEPREZ, Rodrigue LOHIER (à partir du vote sur la procédure d'urgence et après le vote du secrétaire de séance), Sarah LAALAJ, Hocine HALLAF, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY (à partir du vote du point 1), Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Simon VEISSIERE, adjoint au Maire, représenté par Alexandra MORTET
Kheira FREIH BENGABOU, adjointe au Maire, représentée par Karim Mastouri (jusqu'au vote sur la procédure d'urgence)
Claire MILLEVILLE, conseillère municipale, représentée par Fabienne OUDART
Maryse DORRA, conseillère municipale, représentée par Jean-François CLAUDON
Théophile BORNET, conseiller municipal, représenté par Guillaume RUCHAUD
Rodrigue LOHIER, conseiller municipal, représenté par Laurent MONFRET (jusqu'au vote sur la procédure d'urgence)
Djeneba SANGARE, conseillère municipale, représentée par Mounia CHOUAF

ABSENTS EXCUSES

Sarah OUISTI, conseillère municipale,
Fenda DIARRA, adjointe au Maire, (jusqu'au vote du vote du Blâme à l'encontre de Monsieur Kévin Nader)
Clément PECQUEUX, adjoint au Maire (jusqu'au vote du vote du Blâme à l'encontre de Monsieur Kévin Nader)
Sahra ZIDELKHILE, conseillère municipale (à partir du vote du Blâme à l'encontre de Monsieur Kévin Nader)

ABSENTS NON-EXCUSES

Valentin AUBRY, conseiller municipal, jusqu'au point 1

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

*(par 36 voix pour et 4 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE,
Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)*

LE CONSEIL,

/Vote sur la procédure d'urgence

(par 38 voix pour, 2 abstentions :

Kévin NADER, Ricka RARIVOSON et 2 NPPV : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE)

/Protection fonctionnelle Injures, menaces et diffamations à l'encontre de Mesdames Estelle Boufala et Fenda Diarra et de Messieurs Sébastien Scarpinato et Philippe Bouyssou – Protection fonctionnelle
– Information

(Pas de vote)

/Vote du Blâme à l'encontre de Monsieur Kévin Nader

(par 44 voix pour, 2 contres :

Kévin NADER, Ricka RARIVOSON et 2 NPPV : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE)

1/ DESIGNE Madame Kheira Freih-Bengabou en qualité de représentant.e élu.e de la Commune au sein du Cerema et le.la responsable du bureau d'études de la Direction des Bâtiments Communaux comme représentant.e des services.

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

2/ DESIGNE Monsieur Bertrand Quinet pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de gestion de la plateforme Charles Foix, SILVER INNOV.

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

3/ DESIGNE Monsieur Philippe Bouyssou pour représenter la Ville en qualité de censeur au sein du comité territorial de la chaleur urbaine.

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

4/ DESIGNE comme suit le/la représentant.e du Conseil municipal au Conseil d'administration du Fonds de dotation « Ivry Motiv' » :

- Monsieur Philippe Bouyssou et Monsieur Laurent Monfret

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

5/ APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'association Vacances Voyages Loisirs et **DESIGNE** comme suit les deux représentant.es de la Ville, au sein de l'Assemblée générale, d'une part, et du comité directeur, d'autre part, de l'association Vacances Voyages Loisirs :

- Madame Fabienne Oudart
- Madame Alexandra Mortet

(par 43 voix pour, 3 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY, Et 2 contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

6/ APPROUVE l'adhésion à l'association Réseau Vélo et marche et le règlement de la cotisation annuelle s'élevant à 1290 € pour 2026 et **DESIGNE** le/la représentant·e de la Ville appelé·e à siéger au sein de l'Assemblée générale du « Réseau vélo et marche » : Madame Kheira Freih-Bengabou.

(par 43 voix pour, 5 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

7/ APPROUVE l'adhésion de la ville d'Ivry-sur-Seine à l'Association des Maires d'Île-de-France, le montant de la cotisation annuelle pour 2026 étant de 5 888,09 €, et autorise le Maire, Monsieur Philippe Bouyssou ou son représentant à signer les actes nécessaires y afférents.

(par 46 voix pour, 2 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE)

8/ DECIDE d'adhérer à l'association des « Maires du Val-de-Marne », association des Maires pour la coopération et l'échange de réflexion entre les communes du département et DIT que le montant de cotisation annuelle pour 2026 est de 5221,04 €.

(par 46 voix pour, 2 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE)

9/ APPROUVE l'adhésion de la Ville d'Ivry-sur-Seine à l'association des Maires Ville & Banlieue de France pour l'année 2026. Et **DESIGNE** Monsieur Simon Veissière, en qualité de représentant de la Ville d'Ivry-sur-Seine au sein de l'assemblée générale de l'association des Maires Ville & Banlieue de France.

(par 43 voix pour, 3 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY, 2 contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

10/ APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'association et **AUTORISE** le paiement de la cotisation annuelle, soit 525 €. Et **DESIGNE** comme suit le/la représentant de la Ville au sein de l'association :
- Monsieur Clément Pecqueux.

(par 46 voix pour, 2 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE)

11/ DESIGNE comme suit les représentants de la Ville au sein de l'assemblée générale de l'association :

- Monsieur Clément Pecqueux;
- Le.la Chef.fe de projets Culture Scientifique et Technique en tant que suppléant ;
- Le.la Chargé.e de mission Atelier Développement Durable en tant que suppléant.

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

12/ APPROUVE la convention d'adhésion collective et d'accompagnement de la politique enfance/jeunesse avec l'association départementale des Francas du Val-de-Marne, et **DESIGNE** Madame Fabienne Oudart pour représenter la Ville aux Assemblées Générales, lequel pourra également être candidat pour intégrer le Comité Directeur de l'association.

(par 43 voix pour, 5 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

13/ APPROUVE l'adhésion de la ville à l'Association des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (FDCMPP) et **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle correspondante, soit 457,37 € pour 2026. Et **DESIGNE** comme suit les représentants de la Ville à l'Association des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (FDCMPP)

- Titulaire : Madame Audrey Médeville
- Suppléant

(par 45 voix pour, 3 abstentions : Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

14/ AUTORISE la Ville d'Ivry-sur-Seine à adhérer à la Fédération Nationale des Centres de Santé et **DESIGNE** comme suit les représentants de la Ville au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des Centres de Santé.

- Titulaires : Madame Audrey Médeville
- Suppléant·es :

(par 45 voix pour, 3 abstentions : Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

15/ DECIDE d'adhérer à l'association Vivacités Île-de-France. Et **DESIGNE** Madame Kheira Freih-Bengabou comme le le.la représentant.e du Conseil municipal au sein de l'Assemblée générale de l'association Vivacités Île-de-France.

(par 43 voix pour, 3 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY, 2 contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

16/ APPROUVE l'adhésion à l'association et **DESIGNE** comme suit, le·la représentant·e titulaire de la commune d'Ivry-sur-Seine pour siéger à l'Assemblée générale de l'association ORBIVAL :
- Monsieur Clément Pecqueux

(par 43 voix pour et 5 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY,

Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

17A/ DESIGNE le Responsable du service Arts Plastique en tant que représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Association Bla !

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17B/ DESIGNE le Responsable du service Arts Plastique en tant que représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Association TRAM.

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17C/ DESIGNE le Responsable du service Arts Plastique en tant que représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Association Nationale des Ecoles d'Art territoriales.

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17D/ DESIGNE le Responsable du service Arts Plastique en tant que représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Association Arts en résidence.

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17E/ DESIGNE le/la Responsable du Conservatoire municipal de danse et de Musique en tant que représentant·e de la Ville à l'assemblée générale de l'association Association Union Enseignements et Pratiques Artistiques (UEPA).

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17F/ DESIGNE la Responsable du Hangar en tant que représentante de la Ville à l'assemblée générale de l'association Réseau des musiques actuelles en Île-de France (RIF).

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17G/ DESIGNE la Responsable du Hangar en tant que représentante de la Ville à l'assemblée générale de l'association Fédération nationale de lieux et projets dédiés aux musiques actuelles (Fedelima).

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17H/ DESIGNER le Responsable des Médiathèques en tant que représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Association des Utilisateurs des Logiciels Archimed (ADULOA).

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17I/ DESIGNER le Responsable des Médiathèques en tant que représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Association des Bibliothécaires de France.

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17J/ DESIGNER le Responsable des Médiathèques en tant que représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Valmédia 94.

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17K/ DESIGNER la Responsable du Cinéma le Luxy en tant que représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Agence nationale pour le développement du cinéma en région (ADRC).

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17L/ DESIGNER la Responsable du Cinéma le Luxy en tant que représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Association du Cinéma Indépendant pour sa diffusion (ACID).

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17M/ DESIGNER la Responsable du Cinéma le Luxy en tant que représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Association Française du Cinéma d'Animation (AFCA).

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17N/ DESIGNER la Responsable du Cinéma le Luxy en tant que représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai (AFCAE).

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17O/ DESIGNNE la Responsable du Cinéma le Luxy en tant que représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Groupement National des Cinémas de Recherche (GNCR).

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17P/ DESIGNNE la Responsable du Cinéma le Luxy en tant que représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Association Ecrans VO.

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17Q/ DESIGNNE la Responsable du Cinéma le Luxy en tant que représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Association Documentaire sur Grand Ecran.

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17R/ DESIGNNE la Responsable du Cinéma le Luxy en tant que représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Association des cinémas de recherche d'Ile de France (ACRIF).

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17S/ DESIGNNE la Responsable du Cinéma le Luxy en tant que représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Cinéma Public Val-de-Marne.

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

17T/ DESIGNNE la Responsable du Cinéma le Luxy en tant que représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association Agence du Court Métrage (ACM).

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

18/ APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et le versement de la cotisation pour l'année 2026, d'un montant de 600 €. Et DESIGNNE comme suit le représentant de la Ville pour siéger à l'Assemblée générale de l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) :

- Monsieur Jean-François Claudon
- Madame Alexandre Mortet

(par 43 voix pour, 5 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

19/ DESIGNNE comme suit les représentant·es de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, pour la ville d'Ivry-sur-Seine, au sein de l'association SYNCOM :

- Monsieur Clément Pecqueux, représentant·e titulaire ;

- Madame Kheira Freih Bengabou, représentant·e suppléant·e.
Et PRECISE que cette désignation devra être avalisée par délibération du Conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

20/ APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'association Energy Cities et **AUTORISE** le paiement de la cotisation annuelle, soit 1250 € pour 2026. Et **DESIGNE** Madame Kheira Freih Bengabou, pour représenter la Ville auprès de l'association Energy Cities.

(par 43 voix pour, 3 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY,

2 contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

21/ APPROUVE l'adhésion de la ville à l'association Coordination Eau Ile-de-France et **AUTORISE** le Maire à signer tout acte y afférent. Et **DIT** que la Ville d'Ivry sur Seine sera représentée dans les relations et rapports avec l'association par Madame Kheira Freih Bengabou, titulaire, et le.la Chargé.e de mission Atelier Développement Durable, suppléante.

(par 43 voix pour, 3 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY,

2 contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

22/ APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'association Plante & cité Et **DESIGNE** pour représenter la Ville au sein de l'assemblée générale de cette association :
Madame Kheira Freih Bengabou.

(par 45 voix pour, 3 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY)

23/ DECIDE de rectifier la délibération du 9 avril 2026 et **PRECISE** que la ville d'Ivry-sur-Seine sera exclusivement représentée au sein de la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture par l'adjoint.e au Maire en charge de la culture, ès qualité, Madame Méhadée Bernard. Et **PRECISE** que le montant de la cotisation annuelle pour 2026 est de 832 € et **AUTORISE** le versement de ladite somme.

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

24/ APPROUVE l'adhésion de la Ville d'Ivry-sur-Seine au Centre Hubertine Auclert pour l'année 2026, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette adhésion. Et **DESIGNE** Madame Audrey Médeville pour représenter la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'association.

(par 43 voix pour, 5 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

25/ DESIGNE, pour la durée restant à courir du mandat, Monsieur Jean-Pierre Begel en tant que référent déontologue des élus du Conseil municipal. Et **APPROUVE** la convention fixant les conditions d'exercice de la mission de référent déontologue pour les élus du Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine.

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

26/ APPROUVE la charte d'engagement des élus.

(par 43 voix pour, 3 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY, 2 contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

/Vote du vœu "Pour une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes" proposé par le groupe Génération.S Ivry au nom de la majorité municipale.

(sans vote en raison de candidature ou de liste de candidats unique)

27/ APPROUVE l'annulation de la dette à la Ville de la somme de 39,00 € de Mme DIOP Mame Mareme. Et **DIT** que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

(par 45 voix pour, 1 abstention : Farida HANAIZI, 2 contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

28/ APPROUVE la convention annuelle de stage avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Henri Mondor et l'Institut de formation en soins infirmiers/institut de formation d'Aide-soignant Emile Roux de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et **AUTORISE** le Maire à la signer.

(par 47 voix pour, 1 abstention : Farida HANAIZI)

29A/ DECIDE la vente aux enchères en l'état du mammographe GE Healthcare système M6003710 au prix de départ fixé à vingt-huit mille euros (28 000,00 €), valeur vénale du bien, à la société AgoraStore, société de vente aux enchères pour la collectivité, et **APPROUVE** sa cession au mieux disant. Et, **PRECISE** que le transport sera à la charge de l'acquéreur.

(par 45 voix pour, 3 abstentions : Farida HANAIZI, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

29B/ DECIDE la vente aux enchères en l'état du cône beam dentaire Carestream Dental CS 9600 au prix de départ fixé à quarante-huit mille euros (48 000,00 €) valeur vénale du bien, à la société AgoraStore, société de vente aux enchères pour la collectivité, et **APPROUVE** sa cession au mieux disant, Et **PRECISE** que le transport sera à la charge de l'acquéreur.

(par 45 voix pour, 3 abstentions : Farida HANAIZI, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

30/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention-cadre entre la Ville d'Ivry-sur-Seine, le CCAS et le PLIE, relatif à l'intégration d'un volet "Actions de prévention et de promotion de la santé", tel qu'annexé à la présente délibération et **AUTORISE** le Maire à le signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en oeuvre.

(par 44 voix pour, 4 abstentions : Farida HANAIZI, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

31/ APPROUVE les conventions de financement avec l'ARS Île-de-France dans le cadre des actions de Santé Publique, et **AUTORISE** le Maire à les signer.

(par 44 voix pour, 4 abstentions : Farida HANAIZI, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

/ Adopte le vœu « Lutter contre la consommation de protoxyde d'azote : un combat pour la santé des jeunes et pour l'environnement » Présenté par Audrey Médeville (PCF) et Clément Pecqueux (Génération.s) au nom de la majorité municipale « Ensemble Front populaire ivryen »

(par 43 voix pour, 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON et 3 contre : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY)

32/ APPROUVE le contrat de mise à disposition au profit de l'association Terrain Vague, pour la mise en place d'un jardin partagé temporaire au 11, 13, 15 et 17 de la rue Jules Ferry, parcelle cadastrée section U n°31, 32, 33 et 138 à Ivry-sur-Seine, et **AUTORISE** le Maire à le signer.

(par 46 voix pour, 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

33/ APPROUVE la convention d'objectifs conclue entre la Ville d'Ivry-sur-Seine et l'association L'Étal Solidaire pour la période du 20 juillet 2026 au 19 juillet 2027. Et **APPROUVE** l'attribution à l'association l'Étal Solidaire d'une subvention exceptionnelle d'un montant prévisionnel annuel de 4 500 € en section de fonctionnement et de 20 000 € en section d'investissement des crédits inscrits au budget communal. **APPROUVE** la convention de mise à disposition temporaire de locaux situés 50 rue Lénine à Ivry-sur-Seine conclue avec l'association L'Étal Solidaire pour la période du 20 juillet 2026 au 19 juillet 2027.

(par 43 voix pour, 4 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Mounia CHOUAF, Kheira FREIH BENGABOU et 1 contre : Valentin AUBRY)

34/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement conclue entre la Ville d'Ivry-sur-Seine et la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne relative aux prestations de service « Animation globale et coordination » (AGC) et « Animation collective familles » (ACF) pour la Maison municipale de quartier du Petit-Ivry pour la période 2026-2029. Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

(Unanimité)

35/ APPROUVE la convention de mise à disposition de matériel avec le Parti Communiste Français pour les 3 jours de l'évènement ainsi que la veille et le lendemain soit du 10 au 14 septembre 2026. Et **PRECISE** que ce prêt est consenti à titre gracieux.

(par 43 voix pour, et 5 contre : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

36/ APPROUVE la nouvelle convention relative à la mise à disposition des astreintes techniques et administratives d'urgence de la Ville au profit de l'établissement public local « Plateforme Charles Foix » et **AUTORISE** le Maire à la signer.

(par 43 voix pour, et 5 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

37/ AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents de catégorie A suivants, en application de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique :

Sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux :

- 1 emploi de chargé de développement local en agriculture urbaine (poste PT02265)
- 1 emploi de responsable du service initiatives émancipatrices (poste PT00838)
- 1 emploi de chargé de projets RH (poste PT01894)
- 1 emploi d'architecte système (poste PT02272)
- 1 emploi de conseiller emploi (poste PT00039)
- 1 emploi de responsable du secteur administratif et financier Jeunesse (poste PT00583)

Sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux :

- 1 emploi de chef de projets systèmes d'information (poste PT00101)
- 1 emploi d'économe de flux (poste PT01408)

Sur le cadre d'emplois des psychologues territoriaux :

- 1 emploi de psychologue (poste PT02015)

Sur le cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux :

- 1 emploi d'infirmier (poste PT01362)

Et, **AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents de catégorie B suivants, en application de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique :

Sur le cadre d'emplois des animateurs territoriaux :

- 4 emplois de référent de projets jeunes (postes PT00842, PT00843, PT00846 et PT00861)
- 2 emplois de responsable loisirs (postes PT00761 et PT00766)
- 1 emploi de référent PEDT et commissions thématiques (poste PT00859)

Sur le cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux :

- 1 emploi d'aide-soignant (poste PT01354) sur le cadre d'emplois des aides-soignants,

Sur le cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques :

- 1 emploi d'assistant de conservation Médiathèque (poste PT00995)

Sur le cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique :

- 1 emploi de professeur de tuba référent accessibilité (poste PT02256)
- 1 emploi de professeur d'initiation musicale (poste PT02121)
- 1 emploi de professeur de basson (poste PT01050)
- 1 emploi de professeur d'accordéon (poste PT01837)
- 1 emploi de professeur de contrebasse (poste PT01060)
- 1 emploi de professeur de piano jazz (poste PT01040)
- 1 emploi de professeur de saxophone (poste PT01048)
- 1 emploi de professeur de danse jazz (poste PT00874)
- 1 emploi de professeur de cor (poste PT01838)
- 1 emploi de professeur de piano (poste PT02285)
- 1 emploi d'accompagnateur de danse (poste PT00879)
- 1 emploi d'enseignant bande dessinée (poste PT01917)

Sur le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux :

- 11 emplois d'auxiliaire de puériculture (postes PT00610, PT00625, PT00626, PT00627, PT00629, PT00634, PT00637, PT01952, PT01996, PT01997 et PT02133)

Sur le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives :

- 3 emplois de maître-nageur (postes PT00949, PT00951 et PT00953)
- 2 emplois d'éducateur sportif (postes PT00962 et PT01947)
- 1 emploi de responsable du secteur équipements sportifs (poste PT00899)

Sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux :

- 1 emploi d'assistant administratif d'élus (poste PT01925)
 - 3 emplois d'assistant administratif et financier (postes PT01151, PT02014 et PT02266)
 - 1 emploi d'assistant conseil et contentieux (poste PT00419)
 - 2 emplois d'assistant de direction (postes PT00573 et PT00837)
 - 1 emploi d'assistant information communication (poste PT01820)
 - 1 emploi d'assistant formation (poste PT00050)
 - 1 emploi de chargé d'action culturelle et communication (poste PT00873)
 - 1 emploi de chargé d'information et de communication (poste PT01814)
 - 1 emploi de chargé de production de contenus éditoriaux numériques (PT00480)
 - 1 emploi de chargé des partenariats (poste PT00847)
 - 1 emploi de chargé des publics cinéma (poste PT01819)
 - 1 emploi de chargé des relations concessionnaires (poste PT01712)
 - 1 emploi de chargé de l'accompagnement social (poste PT00020)
 - 1 emploi de chargé de recrutement (poste PT00045)
 - 1 emploi de community manager (poste PT00563)
 - 2 emplois de coordinateur de l'animation globale (postes PT00863 et PT02033)
 - 1 emploi de manager commerce local (poste PT01856)
 - 1 emploi de médiateur chargé des publics (PT02180)
 - 1 emploi de médiateur culture scientifique et technique (poste PT02240)
 - 1 emploi de médiateur en santé (poste PT02284)
 - 7 emplois de médiateur social (postes PT02209, PT02013, PT02012, PT02165, PT02166, PT01857 et PT01889)
 - 1 emploi de référent accompagnement des pratiques amateurs (poste PT01073)
 - 1 emploi de référent action culturelle (poste PT02207)
 - 1 emploi de référent administratif pôle famille (poste PT02156)
 - 1 emploi de référent de la communication et relations publiques (poste PT01066)
 - 2 emplois de référent famille (postes PT01853 et PT02034)
 - 1 emploi de référent budget comptabilité (poste PT00065)
 - 1 emploi de responsable du secteur accueil et secrétariat médical (poste PT01325)
 - 1 emploi de responsable du secteur démarches citoyennes (poste PT00438)
 - 1 emploi de responsable d'équipe conseil habitat (poste PT01144)
 - 1 emploi de responsable d'équipe financière (poste PT01709)
 - 1 emploi de secrétaire médicale (poste PT01326)
- Sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux :
- 1 emploi d'administrateur système d'information géographique (poste PT01159)
 - 1 emploi de chargé de supports et applicatifs (poste PT02273)
 - 1 emploi de dessinateur projecteur (poste PT02268)
 - 3 emplois de graphiste (postes PT00556, PT00557 et PT01840)
 - 2 emplois d'inspecteur de salubrité (postes PT01146 et PT01155)
 - 1 emploi d'instructeur urbanisme (poste PT01167)
 - 1 emploi d'opérateur chef cinéma (poste PT01817)
 - 1 emploi de photographe (poste PT01850)
 - 1 emploi de référent de chantiers (poste PT01165)
 - 1 emploi de responsable du service déploiement et support (poste PT00105)
 - 1 emploi de technicien équipements et usages téléphonie (poste PT01867)
 - 1 emploi de technicien informatisation des écoles (poste PT02216)
 - 2 emplois de technicien polyvalent (postes PT0175 et PT0176)
 - 1 emploi de technicien projets réseaux systèmes (poste PT01868)
 - 1 emploi de technicien son et enregistrement (poste PT01072)
 - 1 emploi de technicien téléphonie (poste PT02174)

- 4 emplois de technicien équipements et usages (postes PT00096, PT00106, PT00107 et PT00109)
- 1 emploi de technicien projet réseaux systèmes (poste PT00099)

Et, AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents de catégorie C suivants, en application de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique :

Sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :

- Cuisinier
- Agent des espaces verts
- Ouvrier spécialisé piscine

Sur le cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux :

- Agent social petite enfance

(par 45 voix pour, et 1 abstention : Valentin AUBRY, 2 contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

38/ DECIDE, après avis du Comité Social Territorial lors de sa séance du 26 mai 2026, la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure (catégorie B)
- 1 emploi d'ATSEM principal de 1ère classe (catégorie C)
- 1 emploi d'adjoint administratif (catégorie C)

Et DECIDE, pour entériner les inscriptions sur listes d'aptitude pour l'accès par la voie de la promotion interne, la création des emplois suivants :

- 4 emplois d'animateur (catégorie B)
- 2 emplois de rédacteur (catégorie B)

Et DECIDE, pour adapter les emplois aux besoins de la collectivité, la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'attaché (catégorie A), consécutif à la suppression de l'emploi d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure susvisée
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe (catégorie C), afin d'entériner un changement de filière, et consécutif à la suppression de l'emploi d'ATSEM principal de 1ère classe. Et, AUTORISE le recrutement éventuel d'un agent contractuel sur l'emploi d'attaché nouvellement créé, justifiant d'une expérience similaire et de compétences spécifiques, rémunéré par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux, ainsi qu'aux primes et indemnités liées aux fonctions prévues par la réglementation en vigueur et instituées par l'assemblée délibérante.

(par 45 voix pour, et 1 abstention : Valentin AUBRY, et 2 contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

39/ APPROUVE la convention de renouvellement de mise à disposition d'agents auprès du comité d'activités sociales et culturelles (CASC) d'Ivry-sur-Seine à compter du 1er septembre 2026 et AUTORISE le Maire à la signer.

(par 45 voix pour, et 3 abstentions : Valentin AUBRY, 2 contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

40/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Un Camion-Citerne pour les Sahraouis » pour l'accueil de six enfants sahraouis et un accompagnateur durant l'été 2026 et AUTORISE le Maire à la signer. Et APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara Occidental » qui est l'interlocuteur central dans le processus d'accueil entre la Plateforme nationale, les organismes accueillants en France et les autorités sahraouies dans les camps, pour l'accueil de six enfants sahraouis et un accompagnateur durant l'été 2026 et AUTORISE le Maire à la signer.

(par 43 voix pour, 2 contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, 3 NPPV : Valentin AUBRY, Mounia CHOUAF, Djeneba SANGARE)

41/ APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs et de fonctionnement (2026-2029) entre la ville d'Ivry-sur-Seine, la commune de Dianguirdé, le Comité de Jumelage d'Ivry, l'Association de Développement de la Commune de Dianguirdé et l'Association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement (AMSCID) et AUTORISE le Maire à la signer. Et, PRECISE que le montant de la subvention accordée par la Ville à l'AMSCID s'élève à 8 000 € par an sur quatre ans (2026-2029). Elle inclut les frais de logistique de l'AMSCID à Bamako et les frais nécessaires à la mise en oeuvre des actions définies dans la convention. Et, PRECISE que le montant du salaire de l'animateur rural de Dianguirdé accordée par la Ville à l'AMSCID s'élève à 3 701 € par an sur quatre ans (2026-2029). Cette subvention inclut les frais nécessaires pour assurer les missions définies dans la convention.

(par 45 voix pour, 1 abstention : Valentin AUBRY, 2 contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON,)

42/ APPROUVE l'organisation de la journée de clôture du Festival Ciné-Palestine le 14 juin au cinéma Le Luxy et les dépenses liées pour un montant de 2000 €. Et, APPROUVE la Convention de projet avec l'Association du Festival du cinéma palestinien à Paris et AUTORISE le maire à la signer.

(par 44 voix pour, 3 contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Valentin AUBRY, INPPV : Rebecca DEPREZ)

/ ADOPTE le vœu de solidarité avec le peuple malien

Présenté par Fenda Diarra et Sébastien Scarpinato au nom de la majorité municipale « Ensemble Front populaire ivryen »

(par 43 voix pour, 4 contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, INPPV : Valentin AUBRY)

43/ FIXE, selon les tableaux ci-dessous, à compter du 1er septembre 2026, les tarifs de location des équipements sportifs et nautiques ouverts au public. Et, PRECISE que les tarifs liés aux tournages audiovisuels au sein des équipements sportifs s'appliquent également à compter du 1er septembre 2026.

(par 46 voix pour, 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

44/ ACCORDE un mandat spécial aux élu.e.s désigné.e.s, selon la liste jointe, afin qu'ils visitent les sites des différents séjours vacances organisés sur le territoire national et européen par la Ville durant l'été 2026. Et, AUTORISE le remboursement des frais de mission comme suit :

- concernant les frais de transport : aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives ou de manière forfaitaire dans les conditions prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006 précité,
- concernant les frais de séjour (hébergement et restauration) : dans la limite maximum de 220 euros/personne/jour et sur production de pièces justificatives.

(par 40 voix pour, 6 contre : Valentin AUBRY, Laurent MONFRET, Rebecca DEPREZ, Rodrigue LOHIER, Sarah LAALAJ, Hocine HALLAF, et 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

45/ APPROUVE l'avenant à la convention d'accès à « Mon compte partenaire » avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne qui garantit aux agentes Valérie MARQUES, Coralie IMBERT, Geneviève LELLOUCHE, Patricia LABATE et Élodie LAURENT l'habilitation d'un profil

dit T1 dans le cadre de leurs missions d'accompagnement social et d'accès aux droits. Et APPROUVE le bulletin d'adhésion à la plateforme qui permettra aux agentes de consulter les dossiers allocataires.

(à l'unanimité)

46/ APPROUVE la mise en place, au sein du réseau des médiathèques municipales, d'un service de prêt de lecteurs DVD à destination des usager·es inscrit·es. APPROUVE la charte de prêt de lecteurs DVD, annexée à la présente délibération, précisant les conditions d'emprunt, d'utilisation, de responsabilité et de restitution du matériel, à signer à chaque prêt par l'usager·e. APPROUVE la mise en place, au sein du réseau des médiathèques municipales, d'un service de prêt de liseuses électroniques à destination des usager·es inscrit·es. Et, APPROUVE la charte de prêt de liseuses, annexée à la présente délibération, précisant les conditions d'emprunt, d'utilisation, de responsabilité et de restitution du matériel, à signer à chaque prêt par l'usager·e.

(à l'unanimité)

47A/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Musique des Espaces et Pratiques Amateurs (MusEA) et AUTORISE le Maire à la signer.

*(par 45 voix pour, et 3 abstentions : Valentin AUBRY,
Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)*

47B/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Union Nationale des Jeunesses Musicales de France et AUTORISE le Maire à la signer.

*(par 46 voix pour, et 2 abstentions :
Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)*

48/ APPROUVE la convention de partenariat avec la cité internationale de la bande dessinée et de l'image et Caroline Coche alias Carel CDBC et AUTORISE le Maire à la signer. Et DIT que la dépense de 3 122 € (trois mille cent vingt-deux euros) en résultant sera imputée sur le budget communal.

(par 45 voix pour, et 3 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Valentin AUBRY)

49/ APPROUVE l'avenant n°1 à l'Autorisation d'occupation temporaire 2026-2028 avec l'association Les Bergers en scène et AUTORISE le Maire à le signer.

(par 45 voix pour, et 3 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Valentin AUBRY)

50A/ APPROUVE la convention de mise à disposition de l'Espace Gérard Philippe pour les dix ans de Particita, porté par Sorbonne Université. Et, PRECISE que la présente convention est valable à compter de sa signature et jusqu'au 5 juillet 2026 aux jours et heures qui y sont mentionnés.

(par 45 voix pour, et 3 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Valentin AUBRY)

50B/ APPROUVE la convention d'accueil d'étudiant·es de la Faculté de Santé de Sorbonne Université pour des actions de sensibilisation en matière de santé publique et AUTORISE le Maire à la signer.

(par 45 voix pour, et 3 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Valentin AUBRY)

51/ APPROUVE la convention de versement d'une subvention du montant de 5 000 € par le Conseil régional d'Ile de France et **AUTORISE** le Maire à la signer. Et, **DIT** que la recette de 5 000 € (cinq mille euros) en résultant sera constatée au budget communal.

(par 45 voix pour, et 3 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, 1 NPPV : Hocine HALLAF)

52/ APPROUVE la convention de prêt de l'exposition et **AUTORISE** le Maire à la signer.

(par 47 voix pour, 1 NPPV : Hocine HALLAF)

53/ MODIFIE la délibération du Conseil municipal du 9 octobre 2025, approuvant désormais la vente au profit de Madame Jeanne Virey et de Monsieur Tom-Alexis Provost (résidant tous deux actuellement 11 Allée Berlioz 94800 Villejuif), co-acquéreurs des lots de copropriété n° 14 et 23 au sein de la copropriété sise, 19 rue Galilée, cadastrée section AY n° 20 à Ivry-sur-Seine (94200), correspondant à un logement de deux pièces principales situé au 4^{ème} étage, d'une surface "Loi Carrez" de 50,54 m² et à une cave, dépendants du domaine privé de la Commune. Et, **PRECISE** que les conditions financières de cette vente approuvées par la délibération du Conseil municipal du 9 octobre 2025 restent inchangées, à savoir un prix de 155 172,00 € net vendeur, auquel il convient d'ajouter une commission au bénéfice de la société Agorastore d'un montant de 15 828,00 € ; les frais de mutation (frais notariés et commission précitée) restant à la charge des acquéreurs.

(par 45 voix pour, 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON et 1 NPPV : Valentin AUBRY)

54A/ APPROUVE l'avenant à la promesse de vente sous conditions suspensives signée le 3 mars 2026 entre la Commune et la société Fair'promotion (50, boulevard de l'Yerres 91000 Evry-Courcouronnes) (ou tout substitué) concernant une emprise foncière communale, d'une surface totale désormais de 2815 m² environ, sise 148, boulevard de Stalingrad et rue Gaston Monmousseau à Ivry-sur-Seine, à détacher des parcelles cadastrées section AD n° 64 et 115 et section BC n° 34 (divisions cadastrales en cours par un géomètre). Et, **PRECISE** que le paiement du prix de vente s'effectuera de la manière suivante :

- pour partie comptant à hauteur d'UN MILLION DEUX CENT TRENTE-SEPT MILLE EUROS (1 237 000,00 €), le jour de la signature de l'acte authentique de vente ;
- pour le surplus, soit la somme de SIX CENT SOIXANTE-TROIS MILLE EUROS (663 000,00 €) toutes taxes comprises, converti en une dation en paiement au profit de la Commune, intéressée par l'acquisition d'un futur local (dont le statut juridique sera un volume immobilier) au sein du programme immobilier sis 150/154, boulevard de Stalingrad à Ivry-sur-Seine que souhaite édifier la société Fair'promotion. A défaut d'accord des Parties sur les modalités de la dation et de la signature de l'avenant déterminant les modalités de la dation au plus tard le 30 juillet 2026 (prorogé d'un commun accord le cas échéant), ou dans l'hypothèse où la société Fair'Promotion (ou tout substitué) ne serait pas en mesure de réaliser l'opération projetée dans un délai déterminé, les Parties conviennent que le prix sera payé en totalité en numéraire.

(par 40 voix pour, 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON et 6 voix contre : Valentin AUBRY, Laurent MONFRET, Rebecca DEPPEZ, Rodrigue LOHIER, Sarah LAALAJ, Hocine HALLAF)

54B/ APPROUVE l'acquisition auprès de la société Fair'promotion (50, boulevard de l'Yerres 91000 Evry-Courcouronnes), ou de tout substitué, d'un futur local, dont le statut juridique sera un volume immobilier (état descriptif de division volumétrique en cours de création), au sein du programme immobilier prévu sur une partie des parcelles actuellement cadastrées section AD n° 64, 111, 113 et 115 (divisions cadastrales en cours). **PRECISE** que ledit local sera livré brut de béton (fluides en attente et façades posées), d'une surface de plancher de 388 m² environ, et qu'il sera ultérieurement aménagé par la Commune en vestiaires pour les besoins de l'équipement sportif

limitrophe (stade des Lilas). Et **INDIQUE** que cette acquisition par la Commune doit s'opérer au prix de 663 000 € TTC contrat en mains, dont le paiement pourra être effectué par compensation avec partie du prix de vente du terrain objet de la promesse du 3 mars 2026, due par la société Fair'Promotion (ou tout substitué) à la Commune, dans le cadre du régime juridique d'une dation.

(par 40 voix pour, 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON et 6 voix contre : Valentin AUBRY, Laurent MONFRET, Rebecca DEPREZ, Rodrigue LOHIER, Sarah LAALAJ, Hocine HALLAF)

55/ FIXE, comme suit, les tarifs résultant de l'occupation du domaine public hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts, applicables à compter du 1^{er} juillet 2026 :
Redevances en cas d'occupation du Domaine Public (hors voirie communale, hors équipement sportifs et hors espaces verts) applicables pour les nouveaux contrats :

Biens d'habitation

		Redevances appliquées par la Ville au 1/07/2026 Indice de référence des loyers T1 2026 : + 0,78%			
Type de convention	Loyers Ville Actuels PLAII	PLAI	PLUS + 12 % du PLAII	PLS + 119 % du PLAII	LLI % + 181 % du PLAII
AOT Enseignants	6,93 € HC/mois/m²	6,98 € HC/mois/m²	7,82 € HC/mois/m²	15,29 € HC/mois/m²	19,62 € HC/mois/m²
AOT Louis Bertrand	11,41 € CC/mois/m²	11,50 € CC/mois/m²	12,87 € CC/mois/m²	25,18 € CC/mois/m²	31,27 € CC/mois/m²
AOT Gardiens	11,41 € CC/mois/m²	11,50 € CC/mois/m²	12,87 € CC/mois/m²	25,18 € CC/mois/m²	31,27 € CC/mois/m²

Plafonds applicables :

Ressources maximums par plafond au 05/03/2026				
Composition du ménage	PLAI	PLUS	PLS	LLI
1	14 811 € ≤	26 920 € ≤	34 996 € ≤	> 34 996 €
2	24 140 € ≤	40 233 € ≤	52 303 € ≤	> 52 303 €
3	31 643 € ≤	52 740 € ≤	68 562 € ≤	> 68 562 €
4	34 637 € ≤	62 968 € ≤	81 858 € ≤	> 81 858 €
5	41 203 € ≤	74 919 € ≤	97 935 € ≤	> 97 935 €
6	46 369 € ≤	84 094 € ≤	109 595 € ≤	> 109 595 €

Biens hors habitation

Type de bail	Redevance appliquée actuellement par la Ville	Redevance appliquée par la Ville au 01/07/2025
<u>A.O.T.</u>		Indice du coût de la construction T4 2024 : - 2,37 %. Maintien au tarif N-2
Activité/tertiaire (bureau, commerce)	8,67 €/m²/mois hc*	8,67 €/m²/mois hc*
Activités Médicales	8,67 €/m²/mois hc*	8,67 €/m²/mois hc*
Stockage seul	4,09 €/m²/mois hc*	4,09 €/m²/mois hc*

Terrain nu chantier	2,86 €/m²/mois	2,86 €/m²/mois
Terrain mis à disposition des gens du voyage	284 €/mois hc	284 €/mois hc
<u>A.O.T. tarif réduit</u>		
Local pour économie Sociale et Solidaire	3,01 €/m²/mois	3,01 €/m²/mois
Stockage pour économie sociale et solidaire	1,50 €/m²/mois	1,50 €/m²/mois
Local pour activité artistique, culturelle ou sociale Association Ivryenne	3,01 €/m²/mois	3,01 €/m²/mois
Local pour activité artistique, culturelle ou sociale	6,02 €/m²/mois	6,02 €/m²/mois
Terrain nu pour activité artistique, culturelle ou sociale association Ivryenne	1,37 €/m²/mois	1,37 €/m²/mois
Terrain nu pour activité artistique, culturelle ou sociale	2,75 €/m²/mois	2,75 €/m²/mois
<u>A.O.T Bâti Dérogatoire</u>		Indice du coût de la construction T4 2024 : -2,37 % Maintien au tarif N-2
Commissariat	4,25 €/m²/mois hc**	3,50 €/m²/mois hc**
	Indice des loyers des activités tertiaires T4 2024 + %	Indice des loyers des activités tertiaires T4 2024 - 0,06 % Maintien à N-1
EPSAA	25,74 €/m²/mois hc***	26,43 €/m²/mois hc***

hc* = hors charges

cc* = charges comprises (cf. : délibération du 21/12/2017)

hc**= hors charges, tarif remis à jour suite à la modification de surface des locaux mis à disposition du commissariat

hc***= hors charges (cf. : délibération du 12/02/2023)

Type de Bail	Redevance appliquée actuellement par la Ville	Redevance appliquée par la Ville au 01/07/2026
<u>AOT Tournages</u>		
Bati		
Une journée en semaine	550 €	550 €
La nuit, le dimanche et les jours fériés	900 €	900 €
Une demi-journée en semaine	250 €	250 €
Une demi-nuit, une demi-journée le dimanche ou les jours fériés	400 €	400 €
Une journée d'occupation sans tournage	250 €	250 €
Extérieur		
Terrain nu tournages		100 € par tranche de 50 m²

En cas de tournage dans un établissement scolaire ce tarif est complété d'un montant minimal de 100€ pour la coopérative scolaire.

Chaque montant est complété par un forfait journalier lié à l'équipe en fonction du nombre de personnes :

1 à 10	Gratuit
11 à 20	500 €
21 à 50	900 €
Plus de 50	1 400 €

Une exonération du paiement de l'ensemble des droits est accordée aux tournages de films réalisés dans le cadre de projets d'écoles et pour les projets faisant l'objet d'une aide financière de la Ville (Coup de pouce ou COREUS), du Conseil départemental du Val-de-Marne ou encore du Conseil régional d'Île-de-France.

Un abattement de 50 % sur les tarifs du barème est accordée pour les courts-métrages (durée inférieure ou égale à 59 minutes), hors films publicitaires.

(par 47 voix pour, 1 abstention : Valentin AUBRY)

56/ PAS DE VOTE – INFORMATION

57/ EMET un avis défavorable à la demande de cession par l'ESH IMMOBILIERE 3F de 46 logements sociaux situés 35-39, rue Barbès et 18, 20, allée de la Chocolaterie tels que mentionnés dans le dossier transmis par les services de l'État et par le bailleur. **EMET** un avis défavorable à la demande de cession par l'ESH IMMOBILIERE 3F de 119 logement sociaux situés au 171-173, rue Marcel Hartmann. **MOTIVE** cet avis défavorable par la nécessité :

- de préserver le niveau du parc locatif social sur la commune afin de répondre aux besoins des ménages modestes et très modestes ;
- de ne pas compromettre le maintien du taux de logements visé par la commune ;
- de garantir la mixité sociale et l'équilibre des quartiers concernés.

Et **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au représentant de l'État dans le département et au bailleur social IMMOBILIERE 3F et de réaliser toutes démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(par 38 voix pour, 5 abstentions : Laurent MONFRET, Rebecca DEPREZ, Rodrigue LOHIER, Sarah LAALAJ, Hocine HALLAF, et 5 contre : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

58/ APPROUVE la convention de partenariat triennale 2026/28 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne (CMA94) et le plan d'actions 2026 qui en découle, et **AUTORISE** le Maire à les signer. Et, **PRECISE**, en contrepartie des actions menées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, que la Ville contribuera aux frais engendrés par celle-ci, par le versement d'une participation financière de fonctionnement d'un montant forfaitaire de 5 200 € HT soit 6 240 € TTC. Ce montant sera versé à la CMA au cours du dernier trimestre de l'année en une seule fois sur présentation d'une facture.

(Unanimité)

59/ APPROUVE la mise en place du numéro d'enregistrement pour l'ensemble des meublés touristiques. **APPROUVE** la réduction du nombre de nuitées pour les résidences principales à 90 jours pour la mise en location en meublé de tourisme. **APPROUVE** le principe de procédure d'autorisation préalable pour tout changement d'usage des résidences secondaires sur l'ensemble du territoire ivryen et demande à l'Etablissement territorial Grand Orly Seine Bièvre de l'instaurer. **APPROUVE** le projet de règlement de changement d'usage pour la Ville d'Ivry-sur-Seine, ci-annexé, et demande à l'Etablissement territorial Grand Orly Seine Bièvre de l'approuver.

(par 43 voix pour, 2 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE et 3 contre : Valentin AUBRY,

Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

60/ APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine communal non constitutive de droits réels pour l'implantation d'un abri vélo ouvert rue de la Gare entre la commune d'Ivry-sur-Seine et SNCF GARES & CONNEXIONS. Et, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention susmentionnée.

(Unanimité)

61/ EMET un avis FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale déposée par VNF en vue du renouvellement du lot C du PGPD pour la période de 2024 à 2034 dans le cadre de l'enquête publique diligentée à ce titre par le Préfet des Yvelines (désigné coordonnateur par la DRIEAT IDF).

(Unanimité)

62/ FIXE, les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicables à compter du 1er janvier 2027, comme indiqué en annexe. **RAPPELLE** sa décision d'exonérer les enseignes dont la surface cumulée est inférieure ou égale à 12m². **RAPPELLE** sa décision de ne pas appliquer la réfaction de 50 % pour les enseignes supérieures à 12m² et inférieures à 20m². **DECIDE** de procéder au recouvrement de la TLPE à partir du 1er septembre de l'année d'imposition. **RAPPELLE** sa décision d'exonérer des droits de voirie et des redevances d'occupation du domaine public les mobiliers soumis à la TLPE.

(par 46 voix pour, 2 contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

63/ APPROUVE la convention cadre de transfert de gestion des espaces privés ouverts à la circulation publique situés dans la ZAC Ivry-Confluences avec la SADEV 94 et **AUTORISE** le Maire à la signer, ainsi que tout éventuel avenant prolongeant sa durée dans la limite d'un an.

*(par 44 voix pour, 2 abstentions : Valentin AUBRY, Léo JANIS-TOURNIER et
2 contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)*

/ **PREND ACTE** des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1er juin au 15 juin 2026.

**LA SEANCE A ETE INTEROMPUE A 23H57 PAR LE DECLENCHEMENT DE L'ALARME
INCENDIE ET REPRISE A 00H29
LA SEANCE A ETE LEVEE A 01H37**

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

M. BERNARD

P. BOUYSSOU